

PIECE n° 4.2.

Détail de la politique tarifaire

1. Conditions générales

Les utilisateurs du parking auront la possibilité de choisir parmi toutes nos formules ou conditions tarifaires. Ils pourront, par exemple, bénéficier des tarifications de base assorties de plafonds maximum et de tarifs spécifiques proposés aux utilisateurs de notre PCard+. Ils pourront également choisir parmi l'une de nos formules d'abonnement¹, bénéficier de tarifs réduits, de tarifs forfaitaires, et de toutes nos autres formules spéciales ou promotionnelles.

2. Tarifs de base (à l'heure) & prix maximum

Pour des raisons tenant à la fois à la lisibilité du tarif par les usagers et à la vocation du parking d'accueillir les stationnements de durée moyenne ou longue, il nous paraît nécessaire de retenir le principe d'une linéarité tarifaire.

Nous proposons l'application d'un prix de base de 2,20 € de l'heure assorti d'un plafond :

- de maximum 15,40 € par jour en journée et
- de 6,00 € la nuit.

Tarifs TVAC	Tarifs cumulatifs		
	Tarif 1 (7h-19h)	Tarif 2-soirée (19h-7h)	Tarif 3 - P Card+ (19h-7h)
1 h	2,20 €	2,20 €	2,20 €
2 h	4,40 €	4,40 €	4,40 €
3 h	6,60 €	6,00 €	5,00 €
4 h	8,80 €	6,00 €	5,00 €
5 h	11,00 €	6,00 €	5,00 €
6 h	13,20 €	6,00 €	5,00 €
7 h	15,40 €	6,00 €	5,00 €
...	15,40 €	6,00 €	5,00 €
Max	15,40 €	6,00 €	5,00 €

Le parking ciblant une clientèle de moyenne ou longue durée, ce tarif est très attractif puisque nous proposons, pour un prix de 2.20 € de l'heure, un parking couvert, sécurisé, avec du personnel de maintenance, disposant de toilettes publiques, de caméras, ...

Ce tarif est également bien positionné par rapport aux prix du marché pour des parkings similaires.

3. Utilisateurs de la PCARD+

Les habitants utilisateurs de la PCARD+ bénéficieront d'un tarif préférentiel la nuit dans notre parking. Ils paieront 5 € maximum de 19h à 7h du matin.

La Pcard + est une carte intermodale développée en exclusivité par Interparking et délivrée gratuitement aux personnes physiques et aux sociétés. Elle permet de régler à la fois le stationnement horaire dans les parkings et les transports en commun. Interparking accorde à ses détenteurs des réductions ou des tarifs promotionnels sur l'un ou l'autre de ses parkings. L'accès au parking se fait rapidement en scannant la carte à l'entrée et à la sortie ce qui lui évite de passer par les caisses automatiques. Une facture² ou un

¹ Dans la limite de la présente offre

² Facture pour l'utilisateur en société

relevé visa détaillé avec suivi des transactions permettent à son porteur d'avoir une vue précise de l'utilisation de la carte. Valable dans tous nos parkings en Belgique, la Pcard+ fait également office de carte MOBIB Basic. A Bruxelles, par exemple, elle donne en outre aussi accès aux vélos urbains de Villo!, aux bus, aux trams et au métro (STIB).

4. Nos formules d'abonnement de jour

Notre politique tarifaire prévoit également la possibilité pour nos clients de souscrire un abonnement 7/7, 24h/24 et ce pour le montant mensuel TVAC de 100 €. Le nombre de ces abonnements riverain sera commercialisé dans la limite de 40% de la capacité totale du parking.

5. Nos formules d'abonnement de nuit

Soucieux d'offrir des parkings sécurisés de qualité la nuit aux riverains, nous proposons des abonnements de nuit mensuels à 60,00 € TVAC permettant aux riverains de ne plus perdre de temps à chercher une place en rue. Ce type d'abonnement donne accès au parking à partir de 19h00 jusqu'à 7h00 du lundi au samedi. Les dimanches et jours fériés, l'accès est illimité.

6. Tarifs réduits

Nous proposons également d'appliquer des réductions³ sur le tarif de base en fonction du type de véhicule :

- Véhicules électriques⁴ : -10%
- Motos : - 40%
- Vélos : gratuit.

7. Tarifs forfaitaires

Destinés à une clientèle d'affaire ou touristique, les forfaits autorisent l'entrée et la sortie du parking sans limitation sur leur période de validité. Ils sont à souscrire à l'arrivée aux caisses automatiques.

Tarif TVAC	
<u>Place non réservée</u>	
2 jours 24h/24	25,00 €
3 jours 24h/24	35,00 €

8. Gratuités

Nous proposons d'appliquer la gratuité du stationnement à raison d'un jour par an à l'occasion de la journée sans voiture pour toute personne s'étant inscrite en ligne à cette opération.

³ Avec prix perçu arrondi aux 10 cents supérieurs.

⁴ Dès lors que la Direction de l'Immatriculation des Véhicules autorisera l'accès à sa base de données, comme c'est le cas au Pays Bas.

9. Vouchers

La prise en charge de tout ou partie des frais de stationnement de leur clientèle par l'un ou l'autre des commerces ou restaurants présents dans l'environnement peut constituer pour ces acteurs un moyen efficace de fidélisation et d'attractivité.

Soucieux de les accompagner dans leurs démarches commerciales, une remise de 10% leur sera accordée sur les commandes de Vouchers de plus de 500 heures.

10. EVOLUTION DES TARIFS

Les tarifs ci-dessus sont exprimés en valeur 2017. Ils seront révisés annuellement par référence à l'indice santé.

Interparking se réserve la possibilité, pour des raisons tenant à sa politique commerciale, de pratiquer des tarifs inférieurs ou de proposer d'autres formules.

Toute variation du taux de TVA, à la hausse ou à la baisse, sera répercutée sur les tarifs.

Toute évolution du volume des taxes d'exploitation qui excéderait l'évolution de l'indice de référence pourra être compensée par une révision à la hausse des tarifs.